

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Madame Magalie Joncas, conseillère  
Monsieur Joseph Côté, conseiller  
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général  
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017.
2. Reconnaissance de mesdames Micheline Frenette, lauréate du prix Thérèse-Romer et Diane Lagacé, directrice générale du Centre d'action bénévole.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 3 avril 2017 et extraordinaire du 18 avril 2017.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-05-A, 2017-05-B, 2017-05-C, 2017-05-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport financier consolidé pour l'année 2016.
6. Rapport des ressources humaines 2017-05.
7. Nouvelles structures organisationnelles du Service des Finances et des Services juridiques.
8. Embauche d'un jardinier au Service des travaux publics.
9. Embauche d'un journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics.
10. Embauche d'un chef d'équipe aux bâtiments au Service du loisir et de la culture.
11. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
12. Nomination d'un membre au sein du comité de revitalisation du " Vieux Village ".
13. Nomination d'un membre au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Nomination d'un membre au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
15. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable (CCEDD).

16. Affectation d'un montant à la réserve financière créée en vertu du Règlement numéro 1122 pour l'acquisition de lots.
17. Affectation de sommes du surplus non affecté à des surplus réservés.
18. Participation d'un élu au Festin de crabes malécite au profit de La Maison amérindienne.
19. Demande d'aide financière dans le cadre de " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes " auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec.
20. Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.
21. Entente intermunicipale concernant la fourniture de services de soutien en technologies de l'information.
22. Entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire à intervenir entre ledit Musée et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Bail de location à intervenir entre le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause 750-17-003051-178.
25. Levée du drapeau des Patriotes.
26. Demande au gouvernement du Québec - Amendement au Code municipal du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique.
27. Autorisation de signature d'une entente concernant la vente aux enchères d'équipements - Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.
28. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la sécurité des cyclistes et l'asphaltage des accotements de la route 116.
29. Compte rendu de la rencontre du 23 mars 2017 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.
30. Comptes rendus des rencontres no 4 du 8 mars 2017, no 5 du 16 mars 2017, no 6 du 29 mars 2017 et no 7 du 12 avril 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
31. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 avril 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
32. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 avril 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
33. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-12, 2017-20, 2017-17, 2017-22, 2012-15, 2016-60, 2014-01.
34. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-18, 2017-19, 2017-10 et 2016-22.

35. Demande de dérogation mineure 2017-01 relative au 967, rue des Mésanges.
36. Demande de dérogation mineure 2017-02 relative au lot 1 819 140 au cadastre du Québec.
37. Lotissement et cession pour fins de parc - subdivision du lot 2 348 962 au cadastre du Québec - 130, rue Desrochers.
38. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1250.
39. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement visant à augmenter le fonds de roulement.
40. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
41. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 1042, intitulé: " Règlement interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections ".
42. Adoption du Règlement numéro 1230, intitulé: " Plan d'urbanisme durable ".
43. Adoption du Règlement numéro 1231, intitulé: " Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme ".
44. Adoption du Règlement numéro 1232, intitulé: " Règlement de lotissement ".
45. Adoption du Règlement numéro 1233, intitulé: " Règlement de construction ".
46. Adoption du Règlement numéro 1234, intitulé: " Règlement sur les permis et certificats ".
47. Adoption du Règlement numéro 1235, intitulé: " Règlement de zonage ".
48. Adoption du Règlement numéro 1236, intitulé: " Règlement sur les dérogations mineures ".
49. Adoption du Règlement numéro 1237, intitulé: " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme ".
50. Adoption du Règlement numéro 1238, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ".
51. Adoption du Règlement numéro 1239, intitulé: " Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ".
52. Adoption du Règlement numéro 1240, intitulé: " Règlement sur la démolition d'immeubles ".
53. Adoption du Règlement numéro 1246, intitulé: " Règlement sur les branchements de services municipaux d'égout ".
54. Adoption du Règlement numéro 1251, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plusieurs projets municipaux et autorisant un emprunt de cinq cent trente-huit mille dollars (538 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

55. Adoption du Règlement numéro 1252, intitulé: " Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
56. Avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière - lot 3 236 484 et partie du lot 3 271 289 au cadastre du Québec.
57. Entente relative aux travaux de prolongement d'infrastructures sur la rue du Cheval-Blanc - Boisé Ensoleillé, phase XV - Addenda.
58. Honoraires supplémentaires - Services professionnels en gestion de projet pour la construction de la nouvelle caserne incendie.
59. Octroi du contrat ING 2017-05 concernant la surveillance des travaux rue Saint-Pierre.
60. Questions de l'assistance.
61. Levée de la séance.

#### Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2017 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2017 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2017 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017 de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

2017-160

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit et est approuvé par ce conseil.

### **RECONNAISSANCE DE MESDAMES MICHELINE FRENETTE, LAURÉATE DU PRIX THÉRÈSE-ROMER ET DIANE LAGACÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE**

Monsieur le maire Yves Corriveau rend hommage à mesdames Micheline Frenette, lauréate du prix Thérèse-Romer et Diane Lagacé, directrice générale du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, comptant 30 années de service au sein dudit Centre.

Mesdames Frenette et Lagacé sont invitées à signer le livre d'or de la Ville.

**2017-161**      **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 avril 2017 et extraordinaire du 18 avril 2017 soient et sont approuvés par ce conseil.

**2017-162**      **BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-05-A, 2017-05-B, 2017-05-C, 2017-05-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas  
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-05-A, au montant de 1 316 124,84 \$, numéro 2017-05-B, au montant de 2 411,67 \$, numéro 2017-05-C, au montant de 536 457,34 \$, numéro 2017-05-D, au montant de 58 342,44 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-05, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 26 avril 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 30 mars au 26 avril 2017.

**2017-163**      **RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, du rapport financier 2016 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, présente aux citoyens le rapport financier 2016 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, incluant la portion non consolidée et la portion consolidée.

**2017-164**      **RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-05 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 avril 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-165

**NOUVELLES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES - SERVICE DES FINANCES ET SERVICES JURIDIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la nouvelle structure organisationnelle du Service des finances indiquée à l'organigramme joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil approuve la nouvelle structure organisationnelle des Services juridiques indiquée à l'organigramme joint à la présente résolution comme annexe " B " pour en faire partie intégrante.

Que ces organigrammes sont approuvés en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 21 avril 2017.

2017-166

**EMBAUCHE - JARDINIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier saisonnier de jardinier au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Bruneau-Collard, a les qualifications et l'expérience requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Steve Bruneau-Collard au poste régulier saisonnier de jardinier, au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 6), et ce, à compter du ou vers le 2 mai 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 20 avril 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 25 avril 2017.

2017-167

**EMBAUCHE - JOURNALIER-OPÉRATEUR 3 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de journalier-opérateur 3 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste régulier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Janick Ouellet-Dumais se qualifie pour occuper ce poste, en vertu de l'article 7.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Magalie Joncas

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Janick Dumais-Ouellet au poste régulier de journalier-opérateur 3, au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du ou vers le 7 mai 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 7 avril 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 25 avril 2017.

2017-168

**EMBAUCHE - CHEF D'ÉQUIPE AUX BÂTIMENTS - SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef d'équipe au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste régulier;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Dorval se qualifie pour occuper ce poste, en vertu de l'article 7.02 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Sylvie Dorval au poste régulier de chef d'équipe aux bâtiments, au Service du loisir et de la culture, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 9), et ce, à compter du ou vers le 2 mai 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 20 avril 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 27 avril 2017.

2017-169

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR** : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 mai au 19 août 2017.

2017-170

**NOMINATION - COMITÉ DE REVITALISATION DU " VIEUX VILLAGE " DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre citoyen au comité de revitalisation du " Vieux Village " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est présentement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme, au sein du comité de revitalisation du " Vieux Village " de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Gaétan Bergeron à titre de membre citoyen, et ce, à compter du 2 mai 2017 pour un mandat de 2 ans.

2017-171

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la démission de madame Josée Prévost à titre de membre au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur Louis-Félix Bousquet soit et est nommé à titre de membre au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à compter du 2 mai 2017, et ce, jusqu'au 7 mars 2018.

2017-172

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Claude Rainville à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur François Paradis soit et est nommé à titre de membre au sein du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à compter du 2 mai 2017, et ce, pour un mandat se terminant le 9 janvier 2018.

2017-173

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCEDD)**

CONSIDÉRANT la fin du mandat, le 4 mai 2017, de madame Gleena McGuire à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCEDD);

CONSIDÉRANT QUE madame Gleena McGuire a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;



CONSIDÉRANT le règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lequel le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat, au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCEDD), de madame Gleena McGuire à titre de membre citoyen, et ce, à compter du 5 mai 2017 jusqu'au 30 novembre 2018.

2017-174

**AFFECTATION D'UN MONTANT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE CRÉÉE POUR L'ACQUISITION DE LOTS**

Il est proposé par monsieur Sylvain Houle, appuyé par monsieur Frédéric Dionne, que ce conseil approuve à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) un montant de 25 000,00 \$ à la réserve financière créée en vertu du Règlement numéro 1122, intitulé: " Règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale ".

Monsieur Sylvain Houle propose un amendement à la proposition afin d'augmenter à 50 000,00 \$ le montant affecté à la réserve financière.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), un montant de 50 000,00 \$ à la réserve financière créée en vertu du Règlement numéro 1122, intitulé: " Règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale ".

2017-175

**AFFECTATION DE SOMMES DU SURPLUS NON AFFECTÉ À DES SURPLUS RÉSERVÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), les sommes mentionnées ci-dessous aux surplus réservés suivants:

- |   |               |
|---|---------------|
| - Surplus affecté pour les opérations de déneigement                  | 2 800,00 \$   |
| - Surplus affecté de prévoyance                                       | 120 126,00 \$ |
| - Surplus affecté au remboursement anticipé de la dette               | 144 817,00 \$ |
| - Surplus affecté aux projets d'investissement (projets structurants) | 144 817,00 \$ |

- Surplus affecté aux élections 68 300,00 \$

Que ce conseil approuve également à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), la somme mentionnée ci-dessous afin de créer le surplus réservé suivant:

- Surplus affecté au transport en commun 1 260 288,00 \$

2017-176

**PARTICIPATION D'UN ÉLU AU FESTIN DE CRABES MALÉCITE AU PROFIT DE LA MAISON AMÉRINDIENNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur Joseph Côté, conseiller municipal, au Festin de crabes malécite de La Maison amérindienne, tenu le 22 avril 2017 dernier, au profit de ladite Maison amérindienne, et autorise le remboursement de la dépense au montant de 100,00 \$.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 25 avril 2017.

2017-177

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - " APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES " - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la production et le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière dans le cadre de " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents " concernant la bibliothèque Armand-Cardinal de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est désignée comme mandataire aux fins de ce projet.

Que cette dernière, soit et est autorisée à signer tout acte ou document donnant effet aux présentes.

2017-178

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire de conclure une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, entente visant à contribuer à la mise en valeur de la culture et à la bonification des activités culturelles de la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente d'une durée de trois (3) ans s'échelonne de 2018 à 2020;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) projets municipaux pourraient bénéficier de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'entente de développement culturel à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le ministère de la Culture et des Communications, ou tout autre document donnant effet à la présente.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date de 12 avril 2017.

2017-179

**AUTORISATION SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE - FOURNITURE DE SERVICES DE SOUTIEN EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - MONT-SAINT-HILAIRE, OTTERBURN PARK, SAINT-BASILE-LE-GRAND ET SAINT-JEAN-BAPTISTE**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, les villes de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Otterburn Park et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste se prévalent des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalité parties à l'entente désirent conclure une nouvelle entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, chaque partie consent à partager des ressources humaines en technologies de l'information afin de combler les besoins respectifs de chacune d'elle et conséquemment, en réduire les coûts;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville à titre de membre du comité intermunicipal aux fins de l'application de ladite entente de cinq (5) ans, soit pour les années 2017 à 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 26 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, une nouvelle entente intermunicipale relative à la fourniture de soutien en technologies de l'information à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, pour les années 2017 à 2022, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil nomme monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, pour agir à titre de membre du comité intermunicipal aux fins de l'entente.

2017-180

**ENTENTE - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire le 4 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était d'une durée de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'une nouvelle entente intervienne avec le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée " Entente relative au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire - Participation financière de la Ville " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2017-181

**BAIL DE LOCATION - MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONT-SAINT-HILAIRE ET LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT le bail de location relatif au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire le 4 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location était d'une durée de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'un nouveau bail de location intervienne avec le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le bail de location intitulé " Bail de location - Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, lequel bail est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail.

2017-182

**MANDAT À LA FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU, AVOCATS - CAUSE 750-17-003051-178**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans le cadre de la demande introductive d'instance en contrôle judiciaire déposée contre elle à la Cour Supérieure du Québec sous le numéro 750-17-003051-178.

2017-183

**LEVÉE DU DRAPEAU DES PATRIOTES**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but " d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique ";

CONSIDÉRANT QUE la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

De procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

Que la levée du drapeau puisse avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes.

2017-184

**DEMANDE D'AMENDMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET À LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE lors des séances extraordinaires du conseil, il peut être difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants:

- i. À l'article 27 du décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. À l'article 46 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. À l'article 37 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des centres locaux de développement peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil municipal puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec*, la *Loi sur les cités et villes* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents et le public présent à ces séances extraordinaires.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2017-185

**VENTE AUX ENCHÈRES D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX - LES ENCANS RITCHIE BROS. (CANADA) LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE certains équipements ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics ainsi que par le Service de sécurité incendie et qu'ils doivent être mis en vente aux enchères par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la vente aux enchères des équipements inscrits au rapport de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, en date du 26 avril 2017, et ce, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, ou en son absence monsieur Marc Bilodeau, contremaître du Service des travaux publics, soient et sont autorisés à signer une entente à cet effet avec la firme Les Encans Ritchie Bros. (Canada) Ltée.

2017-186

**POLITIQUE SUR LE VÉLO ET SÉCURITÉ DES CYCLISTES ET L'ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS ROUTE 116 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE dans sa première politique sur le vélo, adoptée en 1995, le ministère des Transports du Québec (MTQ) (maintenant ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports), entendait prendre en considération les besoins des cyclistes en permettant, notamment, l'asphaltage d'une partie des accotements de certains tronçons de route du réseau supérieur afin de rendre possible la réalisation d'itinéraires cyclables régionaux;

CONSIDÉRANT QUE, dans la deuxième version de sa politique sur le vélo, adoptée en 2008, le MTQ s'engageait à favoriser la complémentarité entre la Route verte, les réseaux régionaux de cyclotourisme et les réseaux locaux de voirie cyclable urbaine et à favoriser la consolidation du réseau de la Route verte et des réseaux cyclables régionaux afin de promouvoir le cyclotourisme dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objets de ces politiques sont essentiellement liés à la sécurité et aux aménagements pour les cyclistes dans le but de favoriser l'utilisation du vélo comme mode de transport, et ce, dans un contexte de mise en valeur des déplacements actifs, des saines habitudes de vie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement économique, touristique et durable des régions;

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE, dès 2017, ce sentier cyclable d'une longueur de 144 km permettra un accès privilégié à la métropole et au réseau de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu représente un bassin de population de 124 242 habitants et héberge de nombreux adeptes du cyclisme;

CONSIDÉRANT QUE la grande région de Saint-Hyacinthe représente un bassin de population de 86 927 habitants et héberge de nombreux adeptes du cyclisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe demeure le seul grand centre urbain du Québec n'étant pas relié au réseau de la route verte;

CONSIDÉRANT QUE la route 116 entre Saint-Hyacinthe et Mont-Saint-Hilaire représente le lien le plus naturel et le plus économique pour la pratique sécuritaire du cyclisme entre ces deux régions de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'accotements asphaltés sur la route 116 se limite à une courte section située entre le chemin Benoît et la rue Boisée, sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT le mauvais état des accotements en gravier, la présence d'ornières profondes, le volume important de la circulation et la vitesse élevée des véhicules, fixée sur ce tronçon à 70 km/h;

CONSIDÉRANT QUE la fin de l'accotement asphalté de la route 116 représente un danger pour les nombreux cyclistes qui empruntent cette voie de circulation;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains et de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de collaborer au développement du cyclotourisme;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement cyclable sécuritaire de la route 116 permettrait la création d'un lien régional entre la ville de Saint-Hyacinthe et la ville de Mont-Saint-Hilaire, de même qu'un lien régional avec le Réseau vélo métropolitain et la Route verte;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement cyclable sécuritaire de la route 116 permettrait d'offrir un circuit cyclable exceptionnel autour du mont Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de procéder à l'asphaltage des accotements de la route 116, entre le chemin Benoît et la rue Boisée, sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil demande au le MTMDET de réaliser les aménagements nécessaires afin d'augmenter la sécurité des cyclistes à l'intersection de la route 116 et du chemin Grande Allée.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, à monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas ainsi qu'à madame Francine Morin, préfet de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains et à monsieur Gilles Plante, préfet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Claude Corbeil, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

2017-187

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 23 MARS 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF RELATIF À L'ÉVALUATION DES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION DU PMAD À MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 23 mars 2017 du comité consultatif relatif à l'évaluation des orientations de développement et à l'intégration du PMAD à Mont-Saint-Hilaire.



2017-188

**COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 4 DU 8 MARS 2017, NO 5 DU 16 MARS 2017, NO 6 DU 29 MARS 2017 ET NO 7 DU 12 AVRIL 2017 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 4 du 8 mars 2017, du compte rendu de la rencontre no 5 du 16 mars 2017, du compte rendu de la rencontre no 6 du 29 mars 2017 et du compte rendu de la rencontre no 7 du 12 avril 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-04-R : Terrains non développés des futures zones H-111 et H-114
- 2017-05-R : Évaluation de scénarios pour les zones A-16, H-111 et H-114

2017-189

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 avril 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-190

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 avril 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-191

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-12, 2017-20, 2017-17, 2017-22, 2012-15, 2016-60 ET 2014-01**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 25 avril 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-12 : 967, rue des Mésanges  
Plans et recommandation 2017-20-R (annexe A)
- PIIA 2017-20 : Lot 1 819 140, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2017-21-R (annexe B)
- PIIA 2017-17 : 406, chemin des Moulins  
Plans et recommandation 2017-22-R (annexe C)

- PIIA 2017-22 : 304 à 308, rue Damien-Benoît  
Plans et recommandation 2017-26-R (annexe D)
- Révision PIIA 2012-15 : 40, rue Florent-Pigeon  
Plans et recommandation 2017-27-R (annexe E)
- Révision PIIA 2016-60 : 145, rue Desrochers  
Plans et recommandation 2017-28-R (annexe F)
- Révision PIIA 2014-01 : Lot 5 920 817, boulevard de la Gare  
Plans et recommandation 2017-29-R (annexe G)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " G " pour en faire partie intégrante.

2017-192

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-18, 2017-19, 2017-10 ET 2016-22 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 25 avril 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-18 : 430, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2017-23-R (annexe A)
- PIIA 2017-19 : 900-908, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2017-24-R (annexe B)
- Révision PIIA 2017-10 : 390, chemin des Patriotes Sud  
Plans et recommandation 2017-30-R (annexe C)
- Révision PIIA 2016-22 : 749, rue des Passerins  
Plans et recommandation 2017-31-R (annexe D)

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " D " pour en faire partie intégrante.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-01 concernant le 967, rue des Mésanges :

Aucune intervention.

2017-193

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-01 - 967, RUE DES MÉSANGES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-01 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 967, rue des Mésanges.

Celle-ci vise l'implantation d'un garage incorporé d'une superficie maximale de 60,9 mètres carrés représentant 76,7 % de la superficie habitable du rez-de-chaussée alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit que la superficie maximale est fixée à 65 % de la superficie habitable du rez-de-chaussée, ce qui équivaldrait à 51,6 mètres carrés, permettant ainsi une dérogation de 11,7 %, soit 9,3 mètres carrés, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 2 mars 2017, portant le numéro de minute 17988, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante. Cette demande a pour but de rendre conforme la superficie du garage incorporé projeté dans le cadre du projet d'agrandissement de la résidence.

M. le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-02 concernant le lot 1 819 140 au cadastre du Québec :

Des questions sont posées sur les différents éléments de la dérogation mineure.

2017-194

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-02 - LOT 1 819 140 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-02 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 819 140, au cadastre du Québec, situé en front du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant minimale de 9,08 mètres alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge avant minimum de 10 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,92 mètre.

La demande a également pour but de permettre un nombre d'étages maximum de quatre alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit un maximum de trois étages, permettant ainsi une dérogation de un étage.

De plus, la demande a pour but de permettre l'aménagement d'une bande de verdure de 1,59 mètre le long de la ligne latérale droite du lot alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit l'aménagement d'une bande de verdure d'au moins 1,80 mètre, permettant ainsi une dérogation de 0,21 mètre.

Aussi, la demande vise à autoriser une allée de circulation de 6,11 mètres pour le stationnement intérieur alors que le règlement de zonage numéro 845 permet une largeur de 6,5 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,39 mètre.

La demande vise également à autoriser qu'aucune unité hors rue de chargement ou de déchargement ne soit aménagée alors que le règlement de zonage numéro 845 prescrit deux unités.

Finalement, la dérogation a pour but d'autoriser qu'aucun espace à l'intérieur du bâtiment ne soit aménagé pour le remisage des déchets alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit l'aménagement d'un espace intérieur pour toute nouvelle construction.

Ces dérogations ont pour but de rendre conforme la construction d'un nouveau bâtiment commercial dans la zone C-2, en front du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

2017-195

**LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 2 348 962 - 130, RUE DESROCHERS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan de lotissement préparé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 21 mars 2017, portant le numéro de minute 18007, dans le cadre du projet de subdivision du lot 2 348 962 au cadastre du Québec (130, rue Desrochers) en deux lots, soit le lot 6 082 249 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot 6 082 248 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'une nouvelle résidence.

Que ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en date du 27 avril 2017.

Que le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 14 900,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot 6 082 248 au cadastre du Québec, à titre de cession pour fins de parc, tel qu'il est requis en vertu de l'article 1.4.6 du Règlement de lotissement numéro 843 de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

2017-196

**CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1250**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1250, intitulé: "Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux de démolition ou de modification d'un puits artésien au parc de la gare (partie conservation), des travaux d'aménagement d'un parcours actif le long de la piste cyclable, des travaux d'aménagement d'un accès et d'un poste d'accueil au parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe, des travaux d'aménagement d'une place publique à la gare, des travaux d'aménagement et de construction d'un bloc sanitaire au parc de la Gare (partie récréative), de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit cent cinq mille dollars (805 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est approuvé par ce conseil.

2017-197

**AVIS DE PRÉSENTATION - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Avis de présentation est donné par le conseiller Frédéric Dionne, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement visant à augmenter le fonds de roulement d'une somme de CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 \$) et de l'établir à la somme de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (2 500 000,00 \$) et d'affecter à cette fin le surplus accumulé du fonds général pour une somme de CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 \$).

2017-198

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement concernant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-199

**AVIS DE PRÉSENTATION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1042 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS**

Avis de présentation est donné par le conseiller Sylvain Houle, à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 1042 concernant l'interdiction du virage à droite au feu rouge à certaines intersections sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-200

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1230 - PLAN D'URBANISME DURABLE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1230, intitulé: " Plan d'urbanisme durable ".

2017-201

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1231 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1231, intitulé: " Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme ".

2017-202

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1232 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1232, intitulé: " Règlement de lotissement ".

2017-203

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1233 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1233, intitulé: " Règlement de construction ".

2017-204

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1234 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1234, intitulé: " Règlement sur les permis et certificats ".

2017-205

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1235 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1235, intitulé: " Règlement de zonage ".

2017-206

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1236 - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1236, intitulé: " Règlement sur les dérogations mineures ".

2017-207

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1237 - RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1237, intitulé: " Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme ".

2017-208

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1238 - RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1238, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ".

2017-209

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1239 - RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1239, intitulé: " Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ".

2017-210

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1240 - RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1240, intitulé: " Règlement sur la démolition d'immeubles ".

2017-211

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1246 - RÈGLEMENT SUR LES BRANCHEMENTS DE SERVICES MUNICIPAUX D'ÉGOUT - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1246, intitulé: " Règlement sur les branchements de services municipaux d'égout ".

M. Bernard Morel, directeur du Service du territoire et de l'environnement, présente les principales modifications apportées aux règlements touchant le plan d'urbanisme durable et les différents règlements d'urbanisme survenus entre l'assemblée publique de consultation tenue le 2 février 2017 et les règlements adoptés par le conseil.

2017-212

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1251 – RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DE DIVERS HONORAIRES PROFESSIONNELS REQUIS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE PLUSIEURS PROJETS MUNICIPAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT TRENTE-HUIT MILLE DOLLARS (538 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1251, intitulé: " Règlement autorisant le paiement de divers honoraires professionnels requis dans le cadre de l'élaboration de plusieurs projets municipaux et autorisant un emprunt de cinq cent trente-huit mille dollars (538 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

2017-213

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1252 - RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1252, intitulé: " Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2017-214

**IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS DE CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE - LOT 3 236 484 ET PARTIE DU LOT 3 271 289**

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de se constituer une réserve foncière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'acquérir à cette fin le lot 3 236 484 au cadastre du Québec et la partie du lot 3 271 289 au cadastre du Québec, décrite et montrée à la description technique et au plan préparés par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3468 de ses minutes, laquelle est annexée à la présente résolution;

CONSIDÉRANT la nécessité que la Ville de Mont-St-Hilaire complète avant d'y procéder des études et consultation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'imposer dans l'intervalle un avis de réserve pour les fins de constitution d'une réserve foncière sur le lot 3 236 484 au cadastre du Québec et sur la partie du lot 3 271 289 au cadastre du Québec, décrite et montrée à la description technique et au plan préparés par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3468 de ses minutes, laquelle est annexée à la présente résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'imposition d'un avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), sur le lot 3 236 484 au cadastre du Québec et sur la partie du lot 3 271 289 au cadastre du Québec, décrite et montrée à la description technique et au plan préparés par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 1<sup>er</sup> mai 2017 portant le numéro 3468 de ses minutes, laquelle est jointe comme annexe "A" à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le conseil municipal mandate le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., aux fins de préparer, signifier et publier l'avis de réserve et de comparaître à toutes procédures pouvant en découler.

Que le conseil municipal mandate la firme Vital Roy, arpenteurs-géomètres, pour la préparation d'un plan et d'une description technique des immeubles concernés.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à défrayer les honoraires professionnels requis.

Que la greffière, le greffier adjoint, ou le directeur général, soient et sont autorisés à signer tout acte ou documents nécessaires donnant effet à la présente.

2017-215

**TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'INFRASTRUCTURES - RUE DU CHEVAL-BLANC - BOISÉ ENSOLEILLÉ, PHASE XV – COÛTS DE RÉALISATION**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 15 octobre 2010 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la compagnie P. Talbot inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures afin de permettre un projet de développement immobilier sur les rues des Passerins et du Cheval-Blanc, entente, intitulée: " Entente Boisé ensoleillé, phase XV - rues des Passerins et du Cheval-Blanc ";

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à ladite entente sur le lot 4 595 696 au cadastre du Québec (rue du Cheval-Blanc) n'ont pas été complétés;

CONSIDÉRANT QU'un addenda à l'entente mentionnée ci-dessus doit être signé afin de permettre de compléter les travaux de voirie et d'utilités publiques sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la présence d'un parc d'un côté de la rue, la Ville participera aux coûts de réalisation desdits travaux dans une proportion de 50 %;

CONSIDÉRANT l'estimation à 38 055,00 \$, taxes incluses, des coûts du projet contenue au rapport du 20 avril 2017 de monsieur André Cholette, directeur intérimaire du Service de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la signature d'un addenda à l'entente, intitulée: " Entente Boisé ensoleillé, phase XV - rues des Passerins et du Cheval-Blanc " afin d'autoriser de compléter les travaux de voirie et d'utilités publiques sur la rue du Cheval-Blanc étant le lot 4 595 696 au cadastre du Québec.

Que la Ville participe aux coûts de réalisation de ces travaux évalués à un montant total de 38 055,00 \$, taxes incluses, et ce, dans une proportion de 50 %.

Qu'à cette fin, le conseil approprié à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) une somme de 38 055,00 \$, afin de créer le surplus réservé " Travaux de prolongement de voirie et RTU - rue du Cheval-Blanc (Boisé ensoleillé, phase XV) ".

Que l'autorisation des dépenses requises pour la réalisation de ce projet soit conditionnelle à la signature de l'addenda mentionné ci-dessus par la compagnie P. Talbot inc. et au dépôt, par cette dernière, d'un montant équivalent à 50 % du coût total des travaux, soit 19 027,50 \$, taxes incluses, sous forme de chèque visé, afin de garantir le paiement de sa portion des coûts relatifs à ces travaux.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, soient et sont autorisés ladite entente ainsi que tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-216

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT ING 2017-05 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-217 adoptée lors de la séance du conseil ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 par laquelle le conseil octroyait, suite à un appel d'offres public, le contrat de services professionnels en gestion de projet ING 2015-07 pour la construction de la nouvelle caserne incendie à la firme Groupe Axor inc.;

CONSIDÉRANT QUE la production incomplète des plans de structure réalisés par la firme mandatée à cet effet a occasionné au Groupe Axor inc. des services supplémentaires afin de minimiser l'impact négatif causé par les manquements;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraîne également des délais supplémentaires approximatifs de 45 jours pour l'exécution des travaux, et de ce fait, une prolongation de la période requise pour la gestion du projet;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels supplémentaires requis pour la coordination des plans de structure incomplets représentent une somme de 8 376,00 \$, taxes non incluses, et un montant approximatif de 20 052,00 \$, taxes non incluses, pour la période supplémentaire de 45 jours ouvrables prévue pour la réalisation des travaux, totalisant un montant de 32 685,09 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le montant des honoraires supplémentaires de 32 685,09 \$, taxes incluses, à prévoir pour le Groupe Axor inc. relativement aux services supplémentaires requis pour la coordination des plans de structure incomplets réalisés par la firme mandatée pour la confection desdits plans ainsi que pour la période supplémentaire prévue pour la réalisation des travaux, soit 45 jours ouvrables, le tout selon la recommandation contenue au rapport de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 20 avril 2017.

Que lesdits honoraires supplémentaires pour les services professionnels en gestion de projet, décrits au bon de commande IN 17043, soient payables à même le Règlement numéro 1182 (poste budgétaire 58-218-11-821) au montant de 32 685,09 \$, taxes incluses, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**CONTRAT ING 2017-05 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION  
D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DRAINAGE ET DE VOIRIE RUE SAINT-PIERRE –  
LES CONSULTANTS S.M. INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Consultants S.M. inc., au montant de 56 912,63 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2017-05 concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de reconstruction d'égout sanitaire, de drainage et de voirie rue Saint-Pierre, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur André Cholette, ing., directeur intérimaire du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 20 avril 2017.

Que ladite soumission est approuvée, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1247, intitulé: " Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sanitaires sur la rue Maureen, des travaux d'aménagement d'une intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen et des travaux connexes ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million cent quatre-vingt-six mille dollars (1 186 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

Que la trésorière, soit et est autorisée à signer le bon de commande SI 17022, au montant de 56 912,63 \$, incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 58-218-12-471, préparé pour l'exécution des travaux de reconstruction d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre, et ce, dès l'entrée en vigueur du règlement numéro 1247.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Ferdinand Berner

États financiers de l'année 2016  
Inauguration du sentier pédestre et cyclable  
entre Oka-Mont-Saint-Hilaire  
Drainage des jardins communautaires

Mme Denise Loiselle

Accès au rapport financier 2016 via le site  
Internet  
Entente et bail de location - Musée des beaux-  
arts de Mont-Saint-Hilaire  
Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau,  
avocats  
Participation aux séances extraordinaires par  
voie électronique  
Présentation des modifications apportées au  
plan et règlements d'urbanisme via le site  
Internet  
Adoption du Règlement numéro 1251  
Usages du terrain situé dans la zone C-1-1

M. Jean-Luc Halde	Embauche d'un jardinier Affaissement du sol et travaux - chemin de la Montagne
M. Louis-Georges Cournoyer	Création d'une réserve foncière Adoption du Règlement numéro 1252 Demande de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - augmentation du développement et remise en culture des terres Travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 Grandeur maximale de la superficie des serres
Mme Antoinette Leroux	Citation de sites patrimoniaux Adoption du Règlement numéro 1240 Horloge située à la gare
Mme Luce Cloutier	Réponse au mémoire déposé - comité des citoyens de la zone A-16 Rapport de l'étude de circulation Conseils municipaux - mode de fonctionnement des séances
M. François Deschênes	Augmentation de la réserve financière créée - Règlement numéro 1122 Adoption du Règlement numéro 1252 Importance des parcs boisés sur le territoire de la ville Options d'acquisition - zones H-111 et H-114 Installation d'un monopôle - nouvelle caserne incendie
M. Gilles Demers	Zone A-16 Achalandage sur le chemin de la Montagne
M. Pierre Nault	Pollution auditive créée par les motos et les autos Problématiques de circulation - intersection rue Fortier et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

2017-218

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 22 h 05.

---

Yves Corriveau, maire

---

Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière